

Réseau « Sortir du nucléaire »  
Fédération de 940 associations  
Agrée pour la protection de l'environnement  
9 rue Dumenge  
69 317 LYON cedex 4

à

Mme Nicole BRICQ,  
Ministre du Commerce Extérieur

M.Pascal CANFIN,  
Ministre délégué chargé du Développement

M. Laurent FABIUS,  
Ministre des Affaires Étrangères

M.Philippe MARTIN,  
Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie

Copie à

M. Michel DOUCIN,  
Ambassadeur en charge de la Responsabilité Sociale des Entreprises

Michel ROCARD,  
Ambassadeur chargé de la négociation internationale pour les Pôles

M. Philippe ZELLER,  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire à Ottawa

Objet : alerte sur les risques d'un projet minier d'Areva au Nunavut

Mesdames, Messieurs,

Par cette lettre, qui a reçu le soutien de plus de 30 000 signataires, le Réseau « Sortir du nucléaire », Fédération de 940 associations et 59000 adhérents, souhaite attirer votre attention et dénoncer les risques liés aux projets miniers d'Areva au Nunavut, ce territoire du grand Nord Canadien habité en majorité par le peuple Inuit.

Les problématiques soulevées par l'implantation de mines d'uranium ne vous sont sûrement pas inconnues : pollution des sols et des eaux pour des milliers d'années, impacts sanitaires graves pour les populations et les mineurs, violations fréquentes des droits de l'Homme... Outre des poussières radioactives et des émissions de radon, l'extraction de l'uranium et le traitement du minerai génèrent de nombreux déchets (stériles miniers, boues radioactives...)

qui contaminent l'air ambiant ainsi que les ressources en eau. Par ailleurs, ce processus consomme énormément d'eau et puise dans les réserves locales. En plus des impacts lourds et durables pour la santé des populations concernées, l'extraction de l'uranium signifie également la dévastation des territoires, aboutissant à spolier les populations locales de leurs ressources.

De nombreux exemples viennent illustrer de manière dramatique ces ravages. Dans la région d'Arlit, au Nord-Niger, Areva est directement responsable de la pollution des sols, des rivières, et de l'air, ainsi que de l'épuisement d'une nappe phréatique fossile. Les enquêtes menées par la CRIIRAD ont montré l'abandon, par la firme, de déchets et de ferrailles radioactives. Outre des conditions de travail déplorables, les mineurs ne sont pas protégés de manière adéquate contre la radioactivité<sup>1</sup>. D'autre part, la présence d'Areva et de la France à Arlit apporte une triste preuve du néocolonialisme à la française, les populations étant expulsées de leurs territoires sans pouvoir bénéficier des capitaux générés par l'industrie extractive implantée. La soi-disant indépendance énergétique française semble bien loin...

Au Gabon, l'ancienne mine de Mounana continue de polluer même après sa fermeture en 1999. Malgré la réhabilitation, les zones minières restent contaminées pour des générations et les résidus miniers, rejetés dans les lacs ou réutilisés comme matériaux de construction, exposent la population à des doses de radioactivité inacceptables<sup>2</sup>.

La France même, où 186 sites miniers ont été exploités pendant la deuxième moitié du 20ème siècle, fournit un exemple de l'impossible gestion de cet héritage radioactif. Les 300 millions de tonnes de déchets générés (boues radioactives et stériles miniers principalement) ont été abandonnés en pleine nature, souvent sans signalisation adéquate... quant ils n'ont pas été utilisés pour remblayer des routes ou des parkings. Sur certains de ces parkings, le public peut être exposé à une dose plus de 100 fois supérieure à la radioactivité naturelle !

Nous vous interpellons donc afin que le Nunavut et les Inuits ne soient pas, à leur tour, victime de cette situation ingérable. En effet, Areva projette d'implanter près de la petite ville de Baker Lake, quatre mines à ciel ouvert, une mine souterraine, des installations de traitement du minerai, un aéroport, une piste d'hiver, et éventuellement, une route praticable en toutes saisons. Les situations sanitaires et environnementales déplorables, évoquées précédemment, nous laissent présager de la catastrophe à venir pour ce territoire fragile.

Par ailleurs, si ce complexe minier était effectivement construit, il s'accompagnerait de la construction d'infrastructures lourdes qui viendraient impacter ce territoire déjà fragilisé par le changement climatique et perturber une faune sauvage essentielle à la survie des Inuits. Ce premier projet ouvrirait la voie à l'extraction de l'uranium au Nunavut et à la création de nombreuses autres mines, ce qui bouleverserait radicalement le territoire.

Il impliquerait aussi un stockage perpétuel de déchets radioactifs dans le pergélisol de la toundra, dont la stabilité au regard des bouleversements climatiques à venir apparaît menacée dans les modélisations les plus crédibles. Enfin, la mine de Kiggavik serait exploitée dans une région où les blizzards de l'Arctique canadien sont parmi les plus violents, ce qui laisse craindre la dispersion des poussières radioactives et suscite de graves inquiétudes quant à la capacité d'Areva à réagir en cas d'accident.

---

1 *Abandonnés dans la poussière, L'héritage radioactif d'Areva dans les villes du désert nigérien*, Rapport de Greenpeace International paru en avril 2010.

2 *Impacts de l'exploitation minière sur les populations locales et l'environnement dans le Haut-Oogoué*, rapport de l'ONG Brainforest paru en août 2010.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur les agissements d'Areva au Nunavut, dont nous avons été informés par la seule ONG environnementale du territoire, Nunavummiut Makitagunarningit (dite « Makita »)<sup>3</sup>. Selon les informations fournies par Makita, le processus décisionnel de ce projet est entaché d'irrégularités car Areva tente d'influencer la prise de décision, tout en dissimulant des informations à la population sur les impacts des mines d'uranium.

En 1990, la population inuite s'est déjà prononcée par plébiscite contre un projet minier porté par la société Urangesellschaft (qui fut ensuite rachetée par Cogema en 1992). Après la création du territoire du Nunavut en 1999, ses institutions fixent comme règle que « toute proposition d'extraire l'uranium doit être approuvée par la population de la région ». Or en 2008, l'année même où Areva introduit son projet de mines, les autorités déclarent soudain que « la population de la région » soutient l'extraction. Pourtant, aucun scrutin public n'a été organisé, ni aucune consultation de la population. Face à ce revirement injustifié, Makita a exigé du Gouvernement du Nunavut qu'il lance une enquête publique et mette en place un plébiscite.

Or, plutôt qu'une enquête publique, le Gouvernement du Nunavut a organisé en 2011 un "forum public", sous la forme d'une série de réunions de consultation avec la population, assemblées qui n'avaient aucune autorité pour répondre aux opposants à l'extraction de l'uranium. Lors de ces forums, toutes les informations de fond ont été fournies par Golder Associates, cabinet de conseil embauché par Urangesellschaft et par Areva pour les aider à préparer leurs propositions. Lors de ces forums publics, le Gouvernement du Nunavut a réaffirmé son soutien au projet d'extraction de l'uranium. L'examen de la proposition d'Areva, limitée aux aspects spécifiques du projet, se poursuit. Les individus chargés de ce processus technocratique ne sont pas habilités à organiser un scrutin public ou à répondre, de quelque manière que ce soit, aux questions et aux oppositions soulevées localement. Rien n'est fait pour permettre à la population d'accéder à l'information sur le projet : des documents essentiels ne sont pas traduits en inuktitut (la langue inuite), et des réunions importantes se tiennent pendant les grandes campagnes de chasse des Inuits.

En parallèle, Areva mène une campagne de relations publiques intensive. Elle organise des réunions avec la population en vue de promouvoir son projet, avec distribution de chapeaux, de tee-shirts et même d'ordinateurs portables. Le message martelé par Areva consiste à affirmer que l'extraction de l'uranium contribuera à arrêter le dérèglement climatique, un argument fallacieux qui trouve un écho certain au Nunavut, où les bouleversements climatiques se manifestent beaucoup plus rapidement que partout ailleurs dans le monde.

En avril 2013, Makita a présenté le compte-rendu d'une étude menée par le rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations indigènes. Makita a rappelé que l'ensemble de la population inuite n'avait pas encore donné son accord, librement et en connaissance de cause, sur la question de l'extraction de l'uranium sur le territoire. Ce compte-rendu réitérait l'appel de Makita à une enquête publique et à un scrutin public sur l'éventualité de l'extraction de l'uranium au Nunavut.

Le Réseau "Sortir du nucléaire", solidaire de la lutte du peuple Inuit, dénonce les manipulations d'Areva et **exige l'abandon immédiat de ce projet** qui menace de dévaster le

---

<sup>3</sup> Voir le site web de l'association Makita : <http://makitanunavut.wordpress.com/>

territoire des Inuits et de **plonger toute une population dans une situation sanitaire, écologique et économique désastreuse**. L'impérialisme énergétique de la France sur ces peuples autochtones est scandaleux et criminel et notre pays doit, de toute urgence, mettre fin à cette façon d'agir qui dure depuis bien trop longtemps ! Combien de vies et de territoires devront encore être sacrifiés pour le maintien d'une énergie dangereuse, obsolète, et polluante?

**Nous enjoignons à l'Etat français, actionnaire majoritaire de la multinationale Areva, de respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'Homme, incompatibles avec de tels projets, et notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous souhaitons également rappeler à sa connaissance l'existence de la convention n°169 de l'Organisation Internationale du Travail que la France serait avisée de ratifier, au regard de son importance pour le respect des droits des populations autochtones (Cf article 15.2) (textes en annexe)**

**Nous sollicitons donc enfin une rencontre avec vous au plus vite afin de pouvoir aborder ce sujet.**

Dans l'attente d'une réponse de votre part quant à ce sujet, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**Le Réseau « Sortir du nucléaire »**

## ANNEXE

**Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :**

**Article 32.2 :** Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres.

**Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation Internationale du Travail :**

**Article 15.2 :** Dans les cas où l'État conserve la propriété des minéraux ou des ressources du sous-sol ou des droits à d'autres ressources dont sont dotées les terres, les gouvernements doivent établir ou maintenir des procédures pour consulter les peuples intéressés dans le but de déterminer si et dans quelle mesure les intérêts de ces peuples sont menacés avant

d'entreprendre ou d'autoriser tout programme de prospection ou d'exploitation des ressources dont sont dotées leurs terres. Les peuples intéressés doivent, chaque fois que c'est possible, participer aux avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils pourraient subir en raison de telles activités.